



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

## Procès-verbal du jury du concours « Gîtes Minett Trail »

**Judi 5 et vendredi 6 mars 2020**

**Luxembourg Learning Center**

7, Ënnert den Héichiewen à Esch-Belval

### **1. A propos du concours**

Ce concours, organisé par l'OAI et Pro-Sud sous forme d'une consultation anonyme d'architectes, vise à établir des gîtes (un par commune) pour randonneurs le long du futur sentier Minett Trail qui serpente à travers le territoire des 11 communes rassemblées au sein de Pro-Sud. Par le biais de construction ou de réhabilitation de structures existantes, il s'agit d'offrir des gîtes à l'architecture insolite et de documenter l'histoire de la Minett, une région riche de son capital humain né des migrations et de son passé industriel.

Regroupant 11 concours d'architectes, cette procédure très innovante, notamment par les synergies qu'elle propose, constitue une première pour le Luxembourg.

Le concours a été lancé le 11 novembre 2019. 91 dossiers de candidature ont été remis. Les bureaux d'architecture pouvaient s'adjoindre la participation d'étudiant(s) en architecture et d'artiste.

### **2. Pré-sélection**

Le comité de pré-sélection (composé de Nancy BRAUN, Robert GARCIA et Jean GOEDERT), s'est notamment basé sur les critères suivants :

- Proximité au lieu d'exécution
- Priorité des sites émise par les participants (1<sup>er</sup> choix...)

Vu le grand nombre de candidatures équivalentes, le comité de pré-sélection a décidé de procéder à un tirage au sort pour les départager.

33 candidatures (3 par site) ont ainsi été retenues.

### **3. Préjury**

Un préjury, composé de Marco BIDAINE, architecte (BENG Architectes Associés), Anastasia DARTOY (BENG Architectes Associés), Antoine PESCH, ingénieur-conseil (Schroeder & Associés) et un représentant du service technique de chaque commune concernée, s'est attaché à déterminer la conformité des dossiers présentés.



**ESCH-SUR-ALZETTE  
EUROPEAN CAPITAL  
OF CULTURE**

**OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

#### **Délégué(e)s des communes au préjury**

1. Käerjeng : Paul SCHARLÉ
2. Pétange : Jérôme BAULER
3. Differdange : Carlos FERRAO CANAS
4. Sanem : Fernand HEISCHBOURG + Nadine DORDING
5. Mondercange : Sabrina RASPADO
6. Dudelange : Cathy MAMBOURG
7. Schifflange : Guy SPANIER + Martine BOSCH
8. Kayl : Claude BRAQUET
9. Rumelange : Jérôme VAEL
10. Bettembourg : François PICARDEL + Géraldine BARTHOLME
11. Esch-sur-Alzette : Vanessa MANAIA

#### **4. Composition du jury**

1. Lex DELLES, Ministre du Tourisme, représenté par Claude HALSDORF,
2. Nancy BRAUN, directrice générale d'Esch 2022,
3. Robert GARCIA, représentant du MAB / MUB (Man and Biosphere/Minett Unesco Biosphere),
4. Jean GOEDERT, architecte, MAN / MUB,
5. Simone BECK MAN /MUB, présidente de la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco,
6. Lynn REITER, ORT-Sud (Office Régional du Tourisme Sud),
7. Florian HERTWECK, architecte, Université du Luxembourg,
8. Anouk BOEVER-THILL, présidente de Pro-Sud (5 mars), Paul WEIMERSKIRCH, bourgmestre de Schifflange (matin du 6 mars), Frenz SCHWACHTGEN, conseiller communal de Differdange (après-midi du 6 mars),
9. Nico STEINMETZ, architecte, Luxembourg Centre for Architecture (LUCA),
10. Pierre HURT, directeur de l'OAI,
11. Myriam BENTZ, architecte, Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire, département de l'aménagement du territoire,
12. Patrick DIEDERICH, architecte, Ministère de la Culture, Service des Sites et Monuments Nationaux,
13. Le·la délégué·e de l'Administration communale en question.



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

### **Délégué(e)s des communes au jury**

1. Käerjeng : Michel WOLTER, Bourgmestre
2. Pétange : Claude KIES, Service Culture et Communications
3. Differdange : Robert MANGEN, Echevin
4. Sanem : Mike LORANG, Echevin
5. Mondercange : Claude CLEMES, Echevin
6. Dudelange : Nico KRUMLOVSKY, Ingénieur de la Ville
7. Schiffflange : Paul WEIMERSKIRCH, Bourgmestre
8. Kayl : Marc LUKAS, conseiller communal
9. Rumelange : Henri HAINE, Bourgmestre
10. Bettembourg : Laurent ZEIMET, Bourgmestre
11. Esch-sur-Alzette : Pierre-Marc KNAFF, Echevin

### **5. Critères appliqués par le jury**

Les principaux critères d'évaluation qui lui ont été fixés par le règlement du concours peuvent être résumés à l'originalité du concept, la qualité architecturale et sa fonctionnalité, le respect du programme, l'identité régionale et la construction durable (écologie, économie circulaire...).

### **6. Suites apportées au concours**

Le jury a estimé que les 33 projets proposés sont bien recevables et complets.  
Dès lors, les indemnités de 3.000 € HTVA par projet doivent bien leur être versées.

Le premier prix de chaque gîte se verra attribuer la somme de 2.000 € HTVA en sus des indemnités.

Le présent procès-verbal sera transmis aux Bourgmestres des 11 communes ainsi qu'aux 33 participants du concours.

Chaque commune recevra également les fiches reprenant les coordonnées complètes des équipes (architectes et le cas échéant, étudiants et artistes) ayant travaillé sur leur projet.

Chaque commune sera priée d'entamer une négociation avec l'architecte lauréat de leur projet en vue de l'attribution de la mission d'architecte.

En cas de réalisation globale ou partielle du projet par le lauréat de la consultation, le montant de l'indemnité sera considéré comme acompte sur ses honoraires.

Le contrat d'architecte sera négocié sur base du contrat-type architecte du secteur communal.

## 7. Décisions du jury

### 7.1. Commune de Käerjeng

#### Remarques du préjury

**172703**



- Projet conforme au programme de la consultation
- Concept artistique intéressant
- Démolition intérieure importante
- Double hauteur : création d'un espace agréable mais nuisances sonores à régler
- Fonctionnement du plan : chambres proches des communs (nuisances sonores)
- Aménagement extérieur à reconsidérer

**618082**



- Projet conforme au programme de la consultation
- Grands espaces de vie au rez-de-chaussée
- Subdivision fonctionnelle : espace de vie au RDC et espace nuit à l'étage
- Peu de démolition : conservation des cloisons existantes de l'étage
- Ajout d'un module terrasse en bois : création d'un espace extérieur
- Grande ouverture sur terrasse : prévoir retombée de poutre

**631509**



- Projet conforme au programme de la consultation
- Grands espaces de vie
- Démolitions internes importantes
- Ajout d'un module terrasse en corten : création d'un espace extérieur
- Chambres en mezzanine avec échelle : à vérifier avec charpente existante



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

## Décisions du Jury

### 618082 – 3<sup>ième</sup> place

- lecture évidente des locaux existants de l'ancienne école
- possibilité d'utilisation multifonctionnelle sauvegardée
- subdivision claire des fonctions jour / nuit
- respect de la structure existante au 1 étage
- intervention trop importante dans la structure au rez-de-chaussée
- extension terrasse trop brutale niant le bâtiment scolaire existant
- dialogue cours de récréation mal résolu

### 172703 - 2<sup>ième</sup> place

- espaces intérieures à la taille du gîte
- intégration artistique intéressante risquant pourtant d'être contraignante pour l'aménagement de la cour
- dialogue conflictuel avec la structure existante du bâtiment scolaire
- aménagement forcé des espaces extérieurs

### 631509 - 1<sup>ière</sup> place

Le jury a apprécié la possibilité d'utilisation multifonctionnelle, la subdivision claire des fonctions jour / nuit et la lecture évidente des locaux existants de l'ancienne école ainsi que le respect de l'espace scolaire.

Recommandation du jury : revoir l'aménagement de la terrasse et des alentours et vérifier l'utilisation des combles.

## 7.2. Commune de Pétange

### Remarques du préjury

685549



- Projet conforme au programme de la consultation
- Accueil PMR
- Signal visuel intéressant
- Train + container : illustration du langage des transports
- Extérieur discret pour l'ensemble du wagon
- La « dépendance » container rend le gîte moins facilement déplaçable

732022



- Projet conforme au programme de la consultation
- Deux possibilités de couchages différentes : dortoir ou chambre
- Aménagements extérieurs intéressants mais mal adaptés
- Modification des rails : problème de mobilité

180709



- Projet conforme au programme de la consultation
- Découpe dans le wagon : acte inopportun (perte d'espace+ SSMN)
- Esprit du wagon d'antan : couchettes + couloir latéral
- Espace nuit en dortoir uniquement : adapté aux groupes



**ESCH-SUR-ALZETTE  
EUROPEAN CAPITAL  
OF CULTURE**

**OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

## Décisions du Jury

### 732022 – 3<sup>ième</sup> place

- mise en place d'un Landmark intéressant
- subdivision claire au niveau du plan
- mais aménagement intérieur dénature trop le wagon, l'entrée au milieu ne correspond pas à la nature d'un wagon de train
- déplacement ultérieur du wagon difficile
- aménagement extérieur non réalisable

### 685549 - 2<sup>ième</sup> place

- mise en place d'un Landmark intéressant, mais risquant d'entrer en concurrence avec les autres utilisateurs du site
- esprit du wagon conservé
- intégration artistique intéressante trop léger
- ajout de l'espace sanitaire à l'opposé des couchages douteux
- élément ajouté rend un déplacement ultérieur difficile

### 180709 - 1<sup>ière</sup> place

Le projet a su convaincre le jury par son intervention délicate qui permet de conserver l'esprit wagon. Le projet prévoit un espace d'accueil ouvert et intéressant. Le sauna apporte un petit plus apprécié par le jury.

Recommandation du jury: renoncer au découpage des fenêtres et de la toiture

### 7.3. Commune de Differdange

#### Remarques du préjury

333333



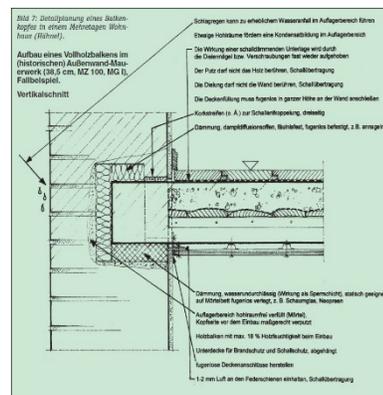
- Projet conforme au programme de la consultation
- Démolition interne complète
- Bâtiment classé par le PAG : changement de façade pose problème
- Jeu avec les pleins et les vides : fait perdre beaucoup d'espace
- Espaces vides : résonance et nuisance sonore
- Structure métallique problématique : traitement F60 obligatoire à entretenir régulièrement

948278



- Projet conforme au programme de la consultation
- Démolition interne complète
- Concept artistique intéressant
- Accueil PMR
- Double-hauteur : résonance et nuisances sonores à régler
- Structure bois intérieure : fixations envisageables mais difficilement réalisables dans les murs en pierre ←

Partie couchage « suspendue » : pilier à envisager pour reprendre les charges



259746



- Projet conforme au programme de la consultation
- Démolition interne complète
- Retour à l'escalier droit comme à l'origine
- Plans rationnels
- Accueil PMR
- Structure simple et réalisable
- Aménagements extérieurs prévus



**ESCH-SUR-ALZETTE  
EUROPEAN CAPITAL  
OF CULTURE**

**OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

## Décisions du Jury

### **259746 – 3<sup>ième</sup> place**

- respect sensible de la maison ouvrière
- lecture évidente des espaces intérieures
- concept de maison et non de gîte

### **948278 - 2<sup>ième</sup> place**

- approche sensible
- mise en place de nouveaux espaces double hauteur intéressants
- intégration artistique intéressante autour de la femme sauvage
- déplacement ludique à l'intérieur du gîte

### **333333 - 1<sup>ière</sup> place**

Le projet prévoit l'intégration d'une nouvelle structure qui permet la mise en place d'alcôves avec différents usages. L'utilisateur est invité à un cheminement ludique à l'intérieur du gîte pour s'installer dans des chambres « capsules ».

Le jury a apprécié l'approche insolite et le concept très original du projet.

Recommandation du jury : soigner détails intérieurs et porter une grande attention aux matériaux utilisés.

## 7.4. Commune de Schifflange

### Remarques du préjury

082009



- Projet conforme au programme de la consultation
- Concept des chambres enterrées avec périscopes intéressant
- Sortie de secours par échelle : compliqué
- Evacuation des eaux : à vérifier
- Acier corten : mauvaise acoustique

742810



- Projet conforme au programme de la consultation
- Concept « une partie dedans/une partie dehors » intéressant
- Accueil PMR au premier niveau
- Aspect technique onéreux : surélévation, rénovation de toute la cuve + entretien
- Statique à vérifier : suppression de la dalle supérieur de la cuve => poutres à ajouter pour stabiliser car mur périphérique ne peut probablement pas reprendre les charges de la terre
- Utilisation de la cuve comme bassin : intéressant
- Espace d'entrée : à créer

458335



- Projet conforme au programme de la consultation
- Projet adapté à un groupe mais difficile pour plusieurs randonneurs séparés : séparation des espace nuit à envisager
- Escalier central : fait perdre beaucoup d'espace intérieur
- Possibilité d'utiliser l'espace extérieur séparément de l'espace intérieur pour accueillir des groupes ou autres activités : gérance à vérifier
- Utilisation de la cuve comme bassin : intéressant
- Statique : affaiblissement de la structure suite aux découpes dans le mur mais si le terrain est déblayé alors moins de charges à reprendre



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

## Décisions du Jury

### 082009 - 3<sup>ième</sup> place

- Respect de la structure du bassin
- Perd la lecture intérieure du bassin
- Géométrie intérieure étrangère au volume sans ajout de plus-value
- Subdivision compliquée des espaces
- Formalisme trop important

### 742810 – 2<sup>ième</sup> place

- approche et volumétries intéressantes
- accès et chambre PMR possible
- volumétrie rappelant une tente sans pour autant servant d'espace de nuit
- incohérence avec la structure existante
- difficultés structurelles en enlevant le couvercle du bassin

### 458335 - 1<sup>ière</sup> place

Le projet a su convaincre le jury par son respect de la structure et la mise en valeur de l'espace du bassin existant. La création d'un espace extérieur intéressant donne la possibilité d'installer un distributeur de denrées alimentaires qui pourra être utilisé également par des randonneurs qui ne passent pas la nuit dans le gîte. Le projet se prête particulièrement bien à être intégré dans l'approche thématique du sentier touristique en cours d'élaboration. Le jury apprécie l'approche des alcôves et le feu au centre du volume.

Recommandation du jury :

- revoir volumétrie triangulaire de l'escalier
- Vérifier possibilité d'une sortie de secours et l'accès PMR
- Vérifier la mise en place de la cheminée (inclinaison du conduit de fumée)

## 7.5. Commune de Kayl

### Remarques du préjury

172426



- Projet conforme au programme de la consultation
- Démolition + nouvelle construction : Non conforme au PAG
- => parcelle classée en secteur protégé de type environnement construit + bâtiment classé bâtiment à conserver

811237



- Projet conforme au programme de la consultation
- Espace sanitaire en RDC : pratique pour les randonneurs
- Espace nuit en dortoir : convient uniquement au groupe / répartition des couchages à discuter
- Reprise en sous-œuvre (prévoir un drainage pour ne pas provoquer d'infiltration) + augmentation hauteur annexe

311708



- Projet conforme au programme de la consultation
- Concept du RDC public : intéressant => permet accueil simultané de différents randonneurs pour pique-niquer/faire une pause et/ou pour dormir
- Espace nuit (dortoir ou mezzanine sur séjour) : peu d'intimité et nuisances sonores
- Reprise en sous-œuvre (prévoir un drainage pour ne pas provoquer d'infiltration)



**ESCH-SUR-ALZETTE  
EUROPEAN CAPITAL  
OF CULTURE**

**OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

## Décisions du Jury

### **172426 – 3<sup>ième</sup> place**

- Subdivision claire des espaces intérieurs
- Mise en place d'un escalier reliant l'étage et le rez-de-chaussée
- Démolition complète de l'arrière n'est pas en conformité avec le PAG
- Nouvelle volumétrie étrangère à l'existant et ne respecte pas l'authenticité de la façade

### **811237 - 2<sup>ième</sup> place**

- Subdivision intérieure intéressant
- Qualité architecturale du projet
- Mise en place d'un escalier discret reliant l'étage et le rez-de-chaussée
- Le rez-de chaussée pourrait prévoir d'autres fonctions que des sanitaires

### **311708 - 1<sup>ière</sup> place**

Le jury a été convaincu par l'intervention sensible du projet qui permet de lire le bâtiment existant. L'approche intérieure (sans escalier), l'espace repas pour randonneurs et les espaces de nuit sont appréciés par le jury.

Recommandation du jury :

- intégrer une kitchenette et un espace repos au niveau du rez-de-chaussée et enlever l'échelle dans cet espace
- Prévoir un traitement de façade avec des matériaux et techniques traditionnels (chaux ..)
- Intégration artistique intéressante mais à approfondir en dialogue avec la commune

## 7.6. Commune de Sanem

### Remarques du préjury

501220



- Projet conforme au programme de la consultation
- Proposition artistique dans les chambres
- Façade qui s'intègre difficilement dans le paysage
- Coût de la technologie du parement : à vérifier
- Cave et RDC conservés
- Démolition mineures
- Statique : Renforcement du complexe de plancher pour accueil de l'étage à prévoir (ex : solivage bois sur dalle existante) + vérifier que les fondations peuvent reprendre les charges de l'étage supplémentaire

733772



- Projet conforme au programme de la consultation
- Percée visuelle depuis l'entrée intéressante
- SAS d'entrée à créer
- Accès aux chambres : passage par les sanitaires
- Système de dortoir proposé : problème d'acoustique
- Bâtiment à déconstruire = temps de démolition à évaluer

349765



- Projet conforme au programme de la consultation
- Intégration dans le site intéressante
- Espace d'entrée fonctionnel pour les randonneurs
- Création de vue depuis le salon
- Espace chambre à l'opposé des rails



## Décisions du Jury

### **501220 – 3<sup>ième</sup> place**

- Potentiel d'une oeuvre d'art, or transposition pas assez conséquente pour une telle approche,
- le volume ne s'intègre pas dans le contexte environnant,
- agencement intérieur assez ordinaire rappelant celui d'une maison d'habitation

### **349765 – 2<sup>ième</sup> place**

- programme et déroulement des fonctions bien réfléchis
- conception et agencement des pièces pourtant assez „classique“
- l'idée d'un patio est intéressante, mais les dimensions sont trop petites pour qu'il puisse apporter une véritable plus value

### **733772 – 1<sup>ière</sup> place**

Le jury apprécie les liens étroits que le projet noue avec le paysage environnant en proposant une grande percée. Le projet est très bien conçu, il propose plusieurs typologies et variantes.

## 7.7. Commune de Mondercange

### Remarques du préjury

030712



- Projet conforme au programme de la consultation
- Concept artistique en façade
- Intégration dans le site compliquée
- Accueil PMR
- Nuisances acoustiques : Zone d'entrée/vie/nuit reliées
- Séparation espace jour/espace nuit à régler

101308



- Projet conforme au programme de la consultation
- Deuxième étage avec terrasse : pas nécessaire pour une meilleure intégration dans le site
- Petit module habité : jeu de parcours
- Accueil PMR
- Chambre plus spacieuse à envisager

837483



- Projet conforme au programme de la consultation
- Implantation différente de celle demandée, mais adaptable
- Variation des modules possible
- Préfabrication = Rapidité de construction
- Poêle à bois : pose des problèmes de sécurité et d'approvisionnement



**ESCH-SUR-ALZETTE  
EUROPEAN CAPITAL  
OF CULTURE**

**OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

## Décisions du Jury

### **030712 – 3<sup>ième</sup> place**

- le parti pris de proposer une réplique du centre culturel „Nëssert“ n’a pas su convaincre le jury, (d’autant plus que le volume du centre résulte d’un dialogue engagé avec l’arbre existant)
- agencement intérieur assez ordinaire rappelant celui d’une maison d’habitation

### **101308– 2<sup>ième</sup> place**

- l’agencement des différents éléments est apprécié, or il conviendrait d’espace les éléments davantage de façon à créer un espace central commun
- la verdure sur les gradins risque de demander un entretien intensif
- quel rapport avec l’identité régionale?

### **837483 – 1<sup>ière</sup> place**

Le projet a su convaincre le jury par la légèreté et la sobriété des éléments proposés ainsi que par la liberté d’interprétation que le projet permet. En effet, il convient de regrouper les „Kabeisecher“ pour créer une placette commune centrale (recouverte d’une toile p.ex). Ceci éviterait également de devoir réaménager les espaces extérieurs récemment aménagés en aire de jeux.

Recommandation du jury :

- Il convient d’étudier la possibilité de faire fonctionner les cabanes de façon autonome (énergie, eau etc.)

## 7.8. Commune de Dudelange

### Remarques du préjury

020425



- Projet conforme au programme de la consultation
- Accueil PMR
- Position du gîte sur le bassin : à reconsidérer
- Passerelle d'accès : à raccourcir pour l'intégration et pour la technique (15,0m = portée importante : à raccourcir ou prévoir pilier intermédiaire)
- Dimensions du gîte : à reconsidérer
- Entrée pratique pour les randonneurs
- Orientation et disposition des volumes intéressantes

108123



- Projet conforme au programme de la consultation
- Accueil PMR
- Autarcie totale
- Partie immergée : aspect technique à étudier (lestage nécessaire), entretien du vitrage à mettre en place et étanchéité à long terme
- Relief parois intérieures : intéressant
- Gîte déplaçable facilement : intéressant sur le long terme pour un futur entretien du bassin
- Dialogue entre le gîte et les bâtiments autour : intéressant

793483



- Projet conforme au programme de la consultation
- Accueil PMR
- Pas d'espace d'entrée
- Détail technique entre la partie rectiligne et la partie arrondie : compliqué
- Espace central intéressant mais créé beaucoup de circulation : perte d'espace
- Pas de réel espace « séjour »



**ESCH-SUR-ALZETTE  
EUROPEAN CAPITAL  
OF CULTURE**

**OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

## Décisions du jury

### **793483 – 3<sup>ième</sup> place**

- eyecatcher
- métaphore de la goutte en relation avec l'identité régionale
- le jury apprécie que le projet n'envahi pas trop l'espace environnant et respecte le statut du bassin d'eau
- les espaces intérieurs générés sont trop tributaires de l'idée de la goutte,
- il conviendrait d'explorer cette idée à fond pour créer des espaces intéressants permettant de retrouver cette idée à l'intérieur du projet
- le jury regrette que la seule ouverture du projet est aménagée de façon à ce que l'utilisateur est amené à tourner le dos à la surface d'eau

### **020425– 2<sup>ième</sup> place**

- métaphore des structures de support des mines en relation avec l'identité régionale malheureusement ce ne sont que des éléments décoratifs uniquement visibles de l'extérieur et non des éléments structurels que l'on pourrait retrouver à l'intérieur du projet,
- le jury regrette que le projet s'approprie trop le lieu environnant

### **108123 – 1<sup>ière</sup> place**

Le projet transpose la métaphore des „canyons“ terres rouges par la façade. Les matériaux de façade présentent un contraste intéressant avec la façade du centre culturel « opderschmelz ». Le jury apprécie que le projet présente une certaine retenue vis à vis de l'espace environnant et n'envahi pas trop le bassin d'eau. L'espace intérieur invite à la contemplation, l'homme est placé au centre du projet. L'agencement des pièces séparées par un rideau est une proposition originale et complémentaire à ce qui est offert dans les autres gîtes.

Recommandation du jury :

- le jury recommande vivement de renoncer à l'idée d'immerger l'ouverture vitrée dans l'eau
- l'aménagement d'un espace extérieur est souhaitable (sur le ponton par exemple)

## 7.9. Commune de Rumelange

### Remarques du préjury

050285



- Projet conforme au programme de la consultation
- Accueil des vélos
- Accès chambres indépendants de l'espace de vie
- Pas d'accueil PMR prévu : aménagement extérieur possible pour le permettre
- Nouveau volume construit : à voir => Bâtiment classé « construction à conserver » par le PAG

010110



- Projet conforme au programme de la consultation
- Concept artistique avec accueil de la faune : intéressant
- Pas d'accueil PMR prévu
- Insertion des boîtes préfabriquées dans la construction existante : boîtes dépassent du volume existant => Bâtiment classé « construction à conserver » par le PAG
- Espace patio à l'entrée : intéressant/créer une séparation par rapport à la rue

174213



- Projet conforme au programme de la consultation
- Pas d'accueil PMR prévu
- Espace d'entrée = couloir en vis-à-vis de la cuisine : pas pratique
- Bâtiment classé « construction à conserver » par le PAG => Démolition de la toiture existante / reconstruction nouvelle toiture à un pan : intervention discrète
- Construction d'un nouveau volume pour accueillir le séjour



OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

## Décisions du Jury

### **174213 – 2<sup>ième</sup> place ex-aequo**

- Extension vitrée intéressante
- Cheminement à travers cube
- Dispositif entrée / douche / cuisine conflictuel

### **050285 - 2<sup>ième</sup> place ex-aequo**

- Utilisation des espaces logique
- Mise en question de l'espace living
- Proposition de chambres privées intéressantes
- Geste de l'extension démesuré par rapport aux fonctions (surtout côté arrière)

### **010110 - 1<sup>ière</sup> place**

C'est un projet efficace, minimaliste, pur et cohérent qui présente une suite des fonctions bien étudiée. La situation d'entrée est résolue avec délicatesse et permet un dialogue avec la structure existante et un passage extérieur/intérieur entrée très sensible. L'approche 'gîte' est mise en œuvre avec beaucoup d'adresse et une utilisation économique des moyens. Les espaces dorts sont optimisés (capsules..). Le projet présente des ouvertures minimalistes très intéressantes.

Recommandation du jury :

- Etudier la possibilité d'accéder à la toiture
- Etudier la possibilité de détacher le volume intérieur également à l'arrière du bâtiment pour créer une situation similaire à l'espace entrée

## **7.10. Commune de Bettembourg**

### **Remarques du préjury**

**753023**



- Projet conforme au programme de la consultation
- Utilisation de la tour pour des activités (lecture/repos) : intéressant
- Escalier dans la tour : fonctionnement à vérifier
- Utilisation de la toiture terrasse : atout
- Espace nuit côté espace public : nuisances sonores

**136429**



- Projet conforme au programme de la consultation
- Pas d'utilisation de la tour
- Découpe laser du pare-vue + nouveau volume en verre : budget à vérifier
- Pas d'espace extérieur proposé
- Espace nuit côté espace public : nuisances sonores
- Sortie du parc juste à côté de l'espace vie

**281270**



- Projet conforme au programme de la consultation
- Utilisation de la tour pour couchages : intéressant
- Système d'échelle : ludique pour l'accueil d'enfant
- Le tourniquet de sortie doit être déplacé
- Volière : intéressante idée mais doit être réfléchi de manière plus discrète (pas vue depuis la rue)



**ESCH-SUR-ALZETTE**  
EUROPEAN CAPITAL  
OF CULTURE

**OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

## Décisions du jury

### 136429 – 3<sup>ième</sup> place

- Utilisation claire des espaces intérieurs
- Annexe au bâtiment pour séjour
- Dialogue difficile de l'annexe avec le bâtiment et le parc
- Mise en question de la plus-value de cette extension
- Difficulté de raccordement de la verrière au bâtiment existant
- Non intégration de la tour au projet

### 753023 - 2<sup>ième</sup> place

- Utilisation claire des espaces intérieurs
- Escalier thématique invitant à entrer dans la tour
- Appréciation de l'aménagement d'une terrasse sur la toiture en toiture
- Aménagement intérieur envahissant sans réelle plus-value

### 281270 - 1<sup>ière</sup> place

L'originalité du projet d'utiliser la tour pour l'escalade a su convaincre le jury. La thématique du parc est ramenée au niveau du gîte par une volière. Le jury apprécie l'utilisation claire des espaces intérieurs et la terrasse aménagée et abritée sous la volière.

Recommandation du jury :

- utilisation éventuelle des filets pour couchages.
- Etudier l'accès à la terrasse.
- Prévoir une séparation entre l'espace lit et l'espace séjour (rideau ou élément coulissant ou utilisation de lits superposés)

## **7.11. Commune de Esch-sur-Alzette**

### **Remarques du préjury**

120795



- Projet conforme au programme de la consultation
- Approche insolite intéressante
- Accueil PMR
- Structure gonflables : Isolation du bruit compliqué => Nuisances sonores
- Fonctionnement : pompe à prévoir
- Raccords et évacuations flous : raccord aux réseaux obligatoires ? Si oui, déplacement limité
- Statique : Prise au vent de la « bulle » + stabilité de l'ensemble à vérifier => pistons mis en place probablement pas suffisant

130701



- Projet conforme au programme de la consultation
- Devis supérieur au budget de + 100 000€
- Arrêt obligatoire au camping régulièrement pour vidanger
- Bus auto-déplaçable => CT obligatoire + assurance voiture + entretien

080584



- Projet conforme au programme de la consultation
- Accueil PMR
- Plan fonctionnel
- Assemblage de deux modules bois : déplaçable plus difficilement
- A chaque déplacement : vérification et réfection des joints d'assemblage
- Entretien plus important sur la longue durée



## Décisions du Jury

### 130701 – 3<sup>ième</sup> place

- Bus réaménagé en gîte à déplacer
- Rapport avec l'identité régionale manque
- Utilisation d'un langage architectural peu approprié
- Manque d'originalité des aménagements intérieurs
- Investissement élevé

### 080584 - 2<sup>ième</sup> place

- Idée du container fabriqué sur mesure pour l'intégration du programme – pourquoi ne pas utiliser un vrai container ?
- Solution efficace et classique pour le gîte
- Concept de mobilité non évidente
- Projet esprit habitation et sentiment d'un projet mobile un peu perdu

### 120795 - 1<sup>ière</sup> place

Le projet présentant une forme de structure de géode gonflante innovatrice et intéressante a convaincu le jury par son côté insolite et original.

Recommandation du jury :

- La reprise au vent est à revoir
- La subdivision de l'espace dortoir n'est pas en adéquation avec l'architecture organique. Etudier et préciser la qualité de vie de l'espace intérieure pour le séjour.

## **8. Levée de l'anonymat**

Suite aux opérations du jury, l'huissier de justice Véronique REYTER a procédé à la levée de l'anonymat.

Les résultats du concours se présente comme suit :

### **8.1. Käerjeng**

- 1<sup>er</sup> Prix : O3 ARCHITECTURE (Projet n°631509)
- 2<sup>ème</sup> Prix : HOLWECK-BINGEN ARCHITECTES (Projet n°172703)
- 3<sup>ème</sup> Prix : AMOJI (Projet n°618082)

### **8.2. Pétange**

- 1<sup>er</sup> Prix : BUREAU D'ARCHITECTES TEISEN & GIESLER (Projet n°180709)
- 2<sup>ème</sup> Prix : JANA KUSOVA (Projet n°685549)
- 3<sup>ème</sup> Prix : ALLEVA ENZIO ARCHITECTES & ASSOCIES (Projet n°732022)

### **8.3. Differdange**

- 1<sup>er</sup> Prix : ARCHITECTE JACQUES LORANG (Projet n°333333)
- 2<sup>ème</sup> Prix : ANOUCK PESCH ARCHITECTE (Projet n°948278)
- 3<sup>ème</sup> Prix : ARCHITECTURE & PATRIMOINE (Projet n°259746)

### **8.4. Schifflange**

- 1<sup>er</sup> Prix : Studio Jil Bentz + Hendrik Brinkmann + Safran Architecture (Projet n°458335)
- 2<sup>ème</sup> Prix : BESCH DA COSTA ARCHITECTES (Projet n°742810)
- 3<sup>ème</sup> Prix : ACC ARCHITECTES (Projet n°082009)

### **8.5. Kayl**

- 1<sup>er</sup> Prix : TETRA KAYSER ASSOCIES (Projet n°311708)
- 2<sup>ème</sup> Prix : FABECK ARCHITECTES (Projet n°811237)
- 3<sup>ème</sup> Prix : DECKER, LAMMAR & ASSOCIES, ARCHITECTURE ET URBANISME + ELIZABETH POLZELLA (Projet n°172426)

### **8.6. Sanem**

- 1<sup>er</sup> Prix : A+T ARCHITECTURE (Projet n°733772)
- 2<sup>ème</sup> Prix : DIESNER ANDREAS (Projet n°349765)
- 3<sup>ème</sup> Prix : ROUA KHALED (Projet n°501220)



**ESCH-SUR-ALZETTE  
EUROPEAN CAPITAL  
OF CULTURE**

**OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

### **8.7. Mondercange**

1<sup>er</sup> Prix : KAELL ARCHITECTE (Projet n°837483)

2<sup>ème</sup> Prix : PAVOL MORAVCIK ARCHITECTE (Projet n°101308)

3<sup>ème</sup> Prix : ARE ARCHITECTS (Projet n°030712)

### **8.8. Dudelange**

1<sup>er</sup> Prix : M3 ARCHITECTES (Projet n°108123)

2<sup>ème</sup> Prix : FG ARCHITECTES (Projet n°020425)

3<sup>ème</sup> Prix : BECKER ARCHITECTURE & URBANISME (Projet n°793483)

### **8.9. Rumelange**

1<sup>er</sup> Prix : HSA - HEISBOURG + STROTZ ARCHITECTES (Projet n°010110)

2<sup>ème</sup> Prix ex-aequo : JO LORANG (Projet n°050285)

2<sup>ème</sup> Prix ex-aequo : WW + ARCHITEKTUR & MANAGEMENT (Projet n°174213)

### **8.10. Bettembourg**

1<sup>er</sup> Prix : COEBA (Projet n°281270)

2<sup>ème</sup> Prix : JEAN PETIT ARCHITECTES (Projet n°753023)

3<sup>ème</sup> Prix : ARCHITEKTENBUERO (Projet n°136429)

### **8.11. Esch-sur-Alzette**

1<sup>er</sup> Prix : 2001 + NJOY (Projet n°120795)

2<sup>ème</sup> Prix : JIM CLEMES ASSOCIATES (Projet n°080584)

3<sup>ème</sup> Prix : MGARCHITECTES (Projet n°130701)

Anouk BOEVER-THILL  
Présidente de Pro-Sud

Pierre HURT  
Directeur OAI

Myriam BENTZ  
Présidente du jury

NB : Chaque commune de Pro-Sud recevra également en annexe les fiches reprenant les coordonnées complètes des équipes (architectes et le cas échéant, étudiants et artistes) ayant travaillé sur leur projet.